



*Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage*  
**RAPPORT D'ACTIVITE FEVRIER 2024**

## Sommaire

### Table des matières

Points principaux.....	2
• Investigations .....	2
• Opérations .....	2
• Légal .....	3
• Média .....	5
• Management.....	7
• Relations extérieures .....	7
<b>Conclusion .....</b>	<b>7</b>



Union européenne

## Points principaux

Le mois de **Février 2024** a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ **16** Missions d'investigation effectuées
- ✓ **01** opération effectuée
- ✓ Recrutement d'investigateurs et Juristes en cours

Rencontre et échanges téléphoniques avec des partenaires de PALF à Brazzaville, Dolisie, Sibiti, Pointe Noire et Brazzaville

## • Investigations

Au cours de ce mois de Février 2024, seize (16) missions d'investigation de terrain ont été menées principalement dans les départements de la Plateau, Cuvette, Pool, Niari, Pointe-Noire et Bouenza.

### Indicateurs :

Nombre d'investigations menées	16
Investigations ayant abouties à une opération	01

## • Opérations

### Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	01
Nombre de trafiquants ré arrêtés	0
Nombre de trafiquants arrêtés	01
Nombre de trafiquants relaxés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

### Détails des opérations

Le travail abattu par l'équipe du PALF ce mois-ci a abouti à l'interpellation d'un fugitif présumé trafiquant qui serait impliqué dans une affaire de vente de deux pointes d'ivoire, dénoncé par son complice et recherché depuis Mars 2023 et arrêté finalement dans la ville de Pointe Noire.

En effet sur la base du mandat d'amener, la recherche du fugitif a été enclenchée et toutes les tentatives pour son interpellation étaient vaines. Malheureusement pour lui, il a été repéré dans la ville de Pointe Noire en train de vendre des chiots devant une boutique et le lendemain, tout a été mis en œuvre pour son interpellation et son transfèrement à Sibiti pour la suite de la procédure. Notons que son dénonciateur a été condamné déjà le 12 Janvier 2024 à une peine de 48 mois d'emprisonnement ferme.



Le présumé fugitif trafiquant appréhendé et les ivoires objets de son interpellation

## • Légal

- Quatre (04) missions ont été effectuées par les juristes dans les départements de Pointe-Noire, Niari et Lékoumou au cours du mois de février. Pendant ces missions, les juristes ont appuyé les autorités sur une opération d'arrestation à Pointe-Noire, le suivi juridique des différentes affaires devant les tribunaux de la République, le suivi médical des détenus et les visites geôles.
- Deux (02) audiences sur quatre (04) affaires ont fait l'objet d'un suivi juridique par les juristes PALF devant les TGI de Dolisie et Sibiti.
- Le MEF compte en ce mois, « Vingt-deux (22) » détenus dans les différentes maisons d'arrêt de la République.

### Indicateur :

Nombre de suivis d'audience	<p><b>02</b></p> <p><b>-01 au TGI de Dolisie :</b> Deux individus pour détention, complicité de circulation et commercialisations de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (deux pointe d'ivoire)</p> <p><b>-01 au TGI de Sibiti :</b> Deux individus interpellés pour détention, circulation et tentative de commercialisation d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégée (Une peau de panthère)</p>
Affaire : décisions rendues au 1 <sup>er</sup> degré	<b>00</b>
Affaire : décisions rendues au 2 <sup>ème</sup> degré	<b>00</b>

Affaires en appel et à la Cour Suprême	<p><b>16</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 06 à la Cour d'Appel de Brazzaville</li> <li>- 02 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire</li> <li>- 05 à la Cour d'Appel de Dolisie</li> <li>- 02 à la Cour d'Appel d'Owando</li> <li>- 01 à la Cour Suprême de Brazzaville</li> </ul>
Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci	<p><b>22</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 03 à Brazzaville</li> <li>- 09 à Dolisie</li> <li>- 06 à Pointe-Noire</li> <li>- 02 à Owando</li> <li>- 02 à Sibiti</li> </ul>
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<p><b>75</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 09 à Pointe-Noire (1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- 08 à Pointe-Noire (2<sup>ème</sup> degré)</li> <li>- 11 à Brazzaville (1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- 10 à Brazzaville (2<sup>ème</sup> degré)</li> <li>- 04 à Brazzaville (Cour Suprême)</li> <li>- 03 à Owando (2<sup>ème</sup> degré)</li> <li>- 15 à Dolisie (1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- 09 à Dolisie (2<sup>ème</sup> degré)</li> <li>- 02 à Madingou (1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- 04 à Sibiti (1<sup>er</sup> degré).</li> </ul>

### **SUIVI JURIDIQUE DES AFFAIRES**

- **Affaire NZETSI BIMOKO Géralvain et IVOUVOU IGNOUMBI Gaël** : interpellés le 24 novembre 2023 à Dolisie en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégales des trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 03 morceaux chacune). Cette affaire a connu sa première audience le 09 février 2024 au cours de laquelle il y a eu instruction des prévenus à la barre, plaidoiries et réquisitions avant que le dossier ne soit renvoyé au 08 mars 2024 prochain pour jugement être rendu.
- **Affaire MASSOUANGA Brunel et NDZINGA Juslain**: Interpellés le 18 janvier 2024 à Sibiti en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégée (Une peau de panthère). Une audience a été suivie par les juristes PALF devant le tribunal de grande instance de Sibiti le 23 février 2024 au cours de laquelle, le prévenu **MASSOUANGA Brunel** a bénéficié d'une liberté provisoire accordé par le parquet afin de comparaître libre avant que le dossier ne soit renvoyé au 15 mars 2024 prochain pour instruction à la barre des prévenus. Toutefois, il faut signaler que le prévenu **NDZINGA Juslain** a été mis en liberté provisoire pour cause de maladie, le 19 février 2024.
- **Affaire MOULOMO Guy Firmin et consorts** : Interpellés le 30 janvier 2024 à Dolisie en flagrant délit d'abattage d'une espèce animale intégralement protégée, de détention, circulation et commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire

sectionnées en 04 morceaux). Après une procédure légale à la Section de Recherche Judiciaire de la Région de Gendarmerie du Niari, les Sieurs MOULOMO Guy, BOUKA Olivier, BOUANGA Christian Fugain et MOUABI BOUEYA Servain ont été présentés devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dolisie le 05 février 2024 qui, avait orienté le dossier devant le 3<sup>ème</sup> cabinet d’instruction. Sur audition du juge dudit cabinet, les prévenus ont été placés sous mandat de dépôt en attente du jugement.

- **Affaire BAYIDIKAMIO Darniche** : Interpellé le 25 janvier 2023 à Sibiti en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de trophées d’une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d’ivoire sectionnées en 06 morceaux). Vidée le 12 janvier 2024, cette affaire a connu un rebondissement avec l’interpellation du sieur **MANKOUSSOU Fall** le 22 février 2024 à Pointe-Noire. Il est ensuite transféré à la Section de Recherche Judiciaire de Région de Gendarmerie de la Lékoumou où le prévenu **MANKOUSSOU Fall** est gardé à vue pour la suite de la procédure. Il faut rappeler que ce dernier avait été cité dans l’affaire Darniche ce qui avait fait l’objet d’un mandat d’amener à son encontre.

## • Média

### Indicateurs

Nombre de pièces médiatiques totales : 40			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse « papier »
<b>03</b>	26	03	<b>08</b>

Au cours de ce mois de février 2024, quarante (**40**) pièces médiatiques ont été produites.

Elles ont été publiées dans les différents organes de presse soit :

**03** dans la presse écrite : « La Semaine Africaine » et « Les Dépêches de Brazzaville »;

- **26** sur les web sites : groupecongomédias.com, polelepolelecongo.com, panoramik-actu.com, tribune-eco.cg, nca-tv.com, mayebisnews.com, firstmediac.com, reporter242news.over-blog.com, aifa-agency.com et www.adiac-congo.com.

Ces pièces ont été diffusées et rediffusées dans les médias audiovisuels, soit :

- **03** sur Télé Congo qui est la chaîne nationale, diffusées et rediffusées non seulement en français mais aussi dans les deux langues nationales, à savoir en kituba et en lingala ;

- **08** ont été diffusées à plusieurs reprises à la Radio Citoyenne des Jeunes et à la Radio Liberté.

Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur :

- du 23 février 2024 au Tribunal de Grande Instance de Sibiti ;

- l’interpellation de trois présumés trafiquants d’ivoire la 30 janvier à Dolisie dans le Département du Niari ;

- l’arrestation d’un trafiquant d’ivoire en cavale à Pointe Noire le 22 février 2024 et transféré à Sibiti. Les publications, diffusions et rediffusions de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d’informer le public des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

### La presse en images

# COMPARUTION DE DEUX PRESUMES TRAFIQUANTS D'UNE PEAU DE PANTHERE A SIBITI

Par GCM Rédaction — 21 février 2024 — Mis à jour: 21 février 2024 — JUSTICE — Actual commentaire — Lecture éditoriale



La première audience sur l'affaire de deux individus interpellés, le 18 janvier dernier à Sibiti, dans le Département de la Lekoumou, aura lieu ce 23 février au Tribunal de Grande Instance de cette localité. Ces derniers avaient été pris avec une peau de panthère, espèces animales intégralement protégées par la loi au Congo.

L'interpellation de ces présumés délinquants fauniques avait été réalisée conjointement par les agents de la Direction Départementale de l'Economie Forestière



### ACTUALITÉ

CONGO LUTTE CONTRE LE VIH SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUÏSME: LE FONDS MONDIAL DE RECHERCHE 50.206.812.800 FCFA 8 février 2024

CONGO INVESTISSEMENT: LE YEARBOOK PRÉSENTE PAR L'API COMME UN OUTIL DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CONGO

PARTAGER



Rechercher

## SOCIÉTÉ

### FAUNE

## Trois personnes devant la justice pour trafic présumé d'ivoire

Pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire, le 30 janvier 2024, trois présumés trafiquants ont été présentés au procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Dolisie, le 5 février dernier. Ils ont été placés à la maison d'arrêt de cette ville, en attendant l'ouverture de leur procès.



Les trois présumés trafiquants

Les trois individus ont été pris suite à une information reçue, faisant état d'une transaction inhérente à des pointes d'ivoires dans un hôtel de la place. Une équipe conjointe des agents des Eaux et forêts, des éléments de la section de Recherche judiciaire et de l'escadron mobile de la Région de gendarmerie de Dolisie, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF), a effectué une visite sur le lieu, à l'issue de laquelle les trois indécents étaient

interpellés. Ils avaient été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire morcelées en quatre. Ces produits, camouflés dans des habits, étaient mis dans un sac à dos. Malheureusement, pour eux, la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées interdit la détention des trophées provenant d'espèces animales intégralement protégées. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces animales intégralement protégées, ainsi que leurs trophées sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique», dispose l'article 27 de cette loi. Les trois individus, mûs par l'appât du gain facile, répondront de leurs actes par devant juges, et encouront des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme maximum, avec une amende dont le plafond est de 5 millions de FCFA pour chacun. V.M.

### Etude de Maître Séveriny Soltia Notaire

Sise 08, Avenue MOE VANGOULA, imm Centre-ville, téléphone: (242) 06 1 E-Mail: maitresaultia@gmail.com

### INSERTION LE

COAMO SOCIÉTÉ ANONYME UNI AU CAPITAL DE 10.0

Siège Social : Boulevard Denis Sassi (rond-point de l'aéroport RCCM n° CG- BZV-01-20 Brazzaville REPUBLIQUE DU

Il appert d'un acte établi en la forme sous seing privé, en date du trente et un octobre deux mil vingt-trois, consistant en un procès-verbal d'assemblée générale mixte, dûment enregistré en date du premier février deux mil vingt-quatre sous le folio 021/80, n°0776, que l'associé unique de la société COAMO SAU, a pris les résolutions suivantes :

L'EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL: L'associé unique a décidé d'étendre l'objet social, ainsi l'article 2 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tout autre pays:

- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage;
- La maîtrise d'œuvre complète;
- La supervision technique et la maintenance des bâtiments et de leurs installations;
- Les investissements immobiliers et leur promotion;
- La gestion des entreprises et le management;

cha soc fav TRI del sùv Hôt MA' Cor MO que la s sou de l la v MIS lem 202 DEI fait dix-enn R71

### LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU) Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Rédacteur en chef: Cyr Arnel YABBAT-NGO

Tel : (242) 05 500 77 88 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographie: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:

Tel.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau

Véron Carrhol YANGA

## Tribunal de Sibiti : un présumé trafiquant des produits de la faune en cavale rattrapé

Jeudi 29 Février 2024 - 18:45

Abonnez-vous

Partager: Facebook, Twitter, Email

La région de gendarmerie de Pointe-Noire a confirmé le transfert à la maison d'arrêt de Sibiti, dans le département de la Lekoumou, d'un présumé trafiquant des produits de la faune, selon un communiqué du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF), daté du 29 février.



L'interpellation du présumé trafiquant des produits de la faune fait suite à celle de son complice pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire sectionnées en six morceaux, le 25 janvier 2023 à Sibiti. En date du 8 mars 2023, un mandat d'amener à l'audience avait été établi afin de rattraper le second suspect en cavale car il a été dénoncé par son complice lors des différentes audiences qui se sont tenues au tribunal de grande instance de Sibiti. Introuvable dans les localités proches, il avait trouvé refuge à Pointe-Noire.

Le présumé trafiquant d'ivoire en cavale y a été rattrapé le 22 février. L'opération a été menée par la section de recherches judiciaires de la région de gendarmerie, la direction départementale de l'Economie forestière de la Lekoumou avec l'appui technique du PALF. Transféré à la maison d'arrêt de Sibiti, il a retrouvé son complice qui avait été jugé et condamné le 12 janvier dernier à quatre ans de prison ferme.

Interrogé sur le suspect rattrapé, Ulrich Rodrigue Riset Issanga, procureur de la République, près le tribunal de grande instance de Sibiti, a affirmé : « Il y a des indices graves et concordantes qui pèsent sur lui, d'autant plus que son complice a été condamné par la justice et est en train de

ADIAAC NEWSLETTER

ABONNEZ VOUS

ADIAAC TV

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

ESPACE DE VENTE

ESPACE CULTUREL

Article sur le site groupecongomedias.cm, sujet : annonce de l'audience du 23 février au TGI de Sibiti

Article dans le journal « La Semaine Africaine », sujet : interpellation de trois présumés trafiquant d'ivoire à Dolisie.

Article sur le site adiac-congo.com, sujet : arrestation à Pointe Noire d'un présumé trafiquant d'ivoire en cavale.

## • Management

### Recrutement et tests pour le mois de février 2024

Postes Candidatures	INVESTIGATEURS	JURISTES	CHARGE MEDIA	Responsable Administratif et Financier	Assistant Administratif et Financier	TOTAL
RECUS	5	5	-	-	-	10
INTERVIEWES	-	-	-	-	-	-
TESTES	-	-	-	-	-	-

- Renforcement de capacité des enquêteurs
- Renouvellement du contrat d'un Juriste
- Evaluation annuelle du personnel
- Lancement d'avis de recrutement et programmation d'interviews pour le recrutement de juristes et d'investigateurs
- Sollicitation de l'appui pour l'actualisation du site du PALF
- Fixation des objectifs mensuels de chaque département du PALF

## • Relations extérieures

### Indicateurs

Nombre de rencontres		<b>07</b>	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la Collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
<b>01</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>06</b>

Quelques rencontres et échanges téléphoniques ont été effectués par la coordination et les juristes au cours de ce mois de Janvier. Il s'agit de :

- Rencontre et échanges avec l'attaché de sécurité de l'Ambassade de France
- Echange avec le Directeur Général des Eaux et Forêts
- Echange avec le colonel Elie du service central de Recherches Judiciaires
- Echange avec le Procureur de Dolisie
- Echange avec le Comreg de Sibiti et de Pointe Noire
- Prise de rendez-vous avec Madame Sévérine DEMERRE de la DUE pour le 20 Mars 2024

### Conclusion

Le travail abattu par l'équipe au cours de ce mois de Février 2024 a été sanctionné par une opération d'arrestation d'un fugitif présumé trafiquant recherché par le TGI de Sibiti depuis Mars 2023. Le travail continu dans la même dynamique et zèle contre tous ces individus qui travaillent contre les lois Congolaise protégeant la faune.